

**DECISION N° 20230406_P_053
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »****Département de la
Haute-Loire****Arrondissement
D'YSSINGEAUX****Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE****VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,**VU** la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**Commission : BATIMENTS VOIRIES SIG****Objet : Signature d'un contrat avec Alpes Contrôles pour la réalisation d'investigations complémentaires concernant la pollution des sols sur l'ancienne friche industrielle ZA La Flachère sur la Commune d'Aurec-sur-Loire.****Le Président,****N° 20230406_P_053****Décide**

De signer un contrat avec :

OBJET**ALPES CONTROLES
3 BIS IMPASSE DES PRAIRIES
ANNECY LE VIEUX
74940 ANNECY**

Pour la réalisation d'investigations complémentaires concernant la pollution des sols sur l'ancienne friche industrielle ZA La Flachère sur la Commune d'Aurec-sur-Loire.

Montant total offre de base : 7 600.00 € HT

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 06 Avril 2023

Le Président,

Frédéric GRODET

